



Commune d'OYE-PLAGE

D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Madame, Monsieur,

La commune d'Oye-Plage peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des personnes étant la première des priorités de la Municipalité, nous disposons d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important.

Vous avez entre les mains le DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il vous présente de manière synthétique les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si un événement survenait.

Même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours.

Je sais pouvoir compter sur vous comme vous savez pouvoir compter sur nous.

Avec mes sentiments dévoués.

Olivier MAJEWICZ
Maire d'Oye-Plage

Page 2	Rôle du Maire et de la commune
Page 3	Consignes générales
Page 4	Risque météorologique
Page 5	Risque tempête
Page 6	Risque submersion marine
Page 7	Risque inondation
Page 8	Risque grand froid
Page 9	Risque canicule
Page 10	Risque nucléaire
Page 11	Risques matières dangereuses Risque industriel
Page 12	Risque engins de guerre Risque mouvement de terrain

Annexe : cartographie aléas littoraux

A CONSERVER

**S'y référer en
cas d'alerte.**

Mairie d'OYE-PLAGE

87 avenue Paul Machy – 62215 OYE-PLAGE

Tel : 03.21.46.43.43 / Fax : 03.21.46.43.49

Courriel : monsieurle maire@oye-plage.fr

Site internet : www.oye-plage.fr

Risques ROLE DU MAIRE ET DE LA COMMUNE

La ville s'est préparée à gérer des sinistres et des sinistrés en cas de besoin.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La municipalité a mis en place un **Plan communal de sauvegarde (PCS)** qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de dispositifs de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

Moyens d'alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte peut être donnée :

- Par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs.
- Par les services de sécurité, en porte à- porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie.
- Par les médias, en particulier radios FM.
- Par affichage en tous lieux utiles.
- Par appel téléphonique et sms.
- Par le site internet.

La cellule communale de crise opérationnelle

Cette cellule a été constituée par la mairie. Elle forme le pôle de gestion de la crise. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) ou des plans de secours spécialisés.

Elle est un poste de commandement à l'échelle communale.

Ses fonctions sont :

- L'alerte à la population.
- L'information à la population, à la presse... Coordination entre les différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques...
- L'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité.
- L'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la préfecture du dispositif.
- L'organisation et la coordination du retour à la normale.

Risques CONSIGNES GENERALES

Lors de l'alerte

- Tenez-vous informé en écoutant la radio :
France Inter : 104.7 ou 103.3 FM / Radio 6 : 100.4 FM / DELTA FM : 100,7 FM / RDL : 89.8 FM / France Bleu : 106.2 ou 92.6 FM
- Tenez-vous informé en regardant la télévision.
- Respectez les consignes de sécurité.

Equipement utiles

A avoir chez soi, rangé, aisément accessible

- Radio portable avec piles.
- Lampe de poche avec piles et bougies, allumettes, briquet.
- Matériel de confinement (*ruban adhésif large, serpillières, chiffons...*).
- Couvertures et vêtements de rechange.
- Copie de la carte d'identité.
- Médicaments habituels et d'urgence.
- Bouteilles d'eau et produits alimentaires non périssables.
- Un peu d'argent.

Les enfants

Vos enfants sont à l'école ou au centre de loisirs ? Ils sont pris en charge et mis en sécurité par des personnes compétentes.

Pour ne pas les sur exposer, pour éviter les embouteillages, la saturation du réseau téléphonique... pouvant gêner les secours, il est conseillé d'attendre la fin de l'alerte avant de venir les chercher.

Les numéros utiles / sites internet

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Samu : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Police secours : 17

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, préciser ces 3 points :

- Présentez-vous et donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- Précisez les motifs de votre appel.

Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.meteofrance.com>

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>

<http://www.oye-plage.fr>

Risque METEOROLOGIQUE

Le service de prévisions de Météo-France édite sur son site 2 fois par jour (6h et 16h) une carte de vigilance sur les phénomènes météorologiques susceptibles d'engendrer des risques importants.

<http://www.meteofrance.com>

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

- Vigilance pour vagues-submersion : le littoral des départements côtiers concernés est également coloré. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.
- Phénomène dangereux de forte intensité : la zone concernée apparaît en orange.
- Phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle : la zone concernée apparaît en rouge.
- En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

- **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- **Soyez très vigilant;** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Soyez attentifs;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Pas de vigilance particulière**

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique



Vent violent



Orages



Pluie-inondation



Inondation



Vagues-submersion



Grand froid



Canicule



Neige-verglas



Avalanche

Risque **TEMPETE**

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) qui se manifeste par des vents violents accompagnés le plus souvent par des précipitations intenses (pluies, grêles, ...). Sa force se mesure par l'échelle de Beaufort graduée de 0 à 12, à 10, c'est la tempête. Des toitures emportées, des baies vitrées cassées, les réseaux aériens endommagés, des arbres arrachés,...sont les dégâts les plus souvent constatés. Les risques pour les personnes ne sont pas à négliger.

QUE FAIRE ?

Lors de l'alerte

- Tenez-vous informé en écoutant la radio :
France Inter : 104.7 ou 103.3 FM / Radio 6 : 100.4 FM / DELTA FM : 100,7 FM / RDL : 89.8 FM / France Bleu : 106.2 ou 92.6 FM
- Si alerte orange
- Mettez à l'abri ou arrimez les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (meubles de jardin, échafaudages...).

Pendant alerte orange et rouge

- Evitez de sortir, de prendre la route, évitez les parcs.
- Déplacez-vous le moins possible.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Ne vous abritez pas sous un arbre.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Fermez portes et fenêtres.

Après

- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Risque SUBMERSION MARINE

Dans les estuaires et zones littorales, la conjonction d'une crue (pour les estuaires), de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, associés à un fort coefficient de marée et à un phénomène de vague peut engendrer une submersion marine des parties basses du littoral.

A Oye-Plage, le lotissement des Ecardines est le plus concerné par ce risque.

QUE FAIRE ?

Lors de l'alerte

- Tenez-vous informé en écoutant la radio :
France Inter : 104.7 ou 103.3 FM / Radio 6 : 100.4 FM / DELTA FM : 100,7 FM / RDL : 89.8 FM / France Bleu : 106.2 ou 92.6 FM
- Surélevez les meubles, les appareils électriques, les objets précieux (*papiers importants*) et les produits dangereux ou polluants.
- Obturez les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux...
- Préparez-vous en emportant le nécessaire : papiers, traitements médicaux, quelques vêtements...
- Soyez prêt à évacuer*. Si possible faites-vous héberger à l'extérieur : prévenir la mairie.

Pendant

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Réfugiez-vous en un point haut : étage.
- Continuez de vous tenir informé par la radio.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Evitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- N'évacuez pas sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si nécessaire*.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée.
- N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours.

Après

- Aérez.
- Désinfectez à l'eau de javel.
- Faites l'inventaire des dommages, prenez des photos, contactez votre assurance.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et après avis d'un électricien.
- Ne consommez pas d'eau du robinet avant d'être certain qu'elle soit potable.

*Si la situation est jugée trop inquiétante, il vous sera demandé de quitter temporairement votre domicile. Pour ceux n'ayant pas d'alternative d'hébergement, la salle Crinon sera ouverte et un accueil organisé. Le départ sera organisé par les services municipaux et les forces de l'ordre.

Il est préférable de partir que de risquer de se retrouver prisonnier des eaux.

Risque INONDATION

Une inondation correspond à la submersion temporaire d'une zone se situant habituellement hors d'eau. Cette submersion peut se faire plus ou moins rapidement par :

- le ruissellement des eaux de pluies qui ne peuvent pas s'infiltrer dans le sol.
- la remontée à la surface de l'eau des nappes phréatiques.
- le débordement de cours d'eau.

A Oye-Plage, un débordement de l'Aa constitue le risque le plus marqué.

QUE FAIRE ?

Lors de l'alerte

→ Tenez-vous informé en écoutant la radio :

France Inter : 104.7 ou 103.3 FM / Radio 6 : 100.4 FM / DELTA FM : 100,7 FM / RDL : 89.8 FM / France Bleu : 106.2 ou 92.6 FM

- Surélevez les meubles, les appareils électriques, les objets précieux (*papiers importants*) et les produits dangereux ou polluants.
- Obturez les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux...
- Préparez-vous en emportant le nécessaire : papiers, traitements médicaux, quelques vêtements...
- Soyez prêt à évacuer.

Pendant

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Réfugiez-vous en un point haut : étage.
- Continuer de vous tenir informé par la radio.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école (pris en charge).
- Evitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- N'évacuez pas sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si nécessaire.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée.
- N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours.

Après

- Aérez
- Désinfectez à l'eau de javel.
- Faites l'inventaire des dommages, prenez des photos, contactez votre assurance.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et après avis d'un électricien.
- Ne consommez pas d'eau du robinet avant d'être certain qu'elle soit potable.

Risque GRAND FROID

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires).

QUE FAIRE ?

Les bons réflexes

- Limitez les efforts physiques même lorsqu'on est en bonne santé : cela pourrait aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.
- La consommation d'alcool ne réchauffe pas. Au contraire, cela peut s'avérer dangereux car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte du froid et on ne pense pas à se protéger.
- Ne surchauffez pas son logement mais chauffez le normalement en vous assurant de sa bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- Couvrez-vous convenablement pour éviter tout risque d'hypothermie ou de gelures, notamment au niveau des extrémités, et le nez et la bouche pour respirer moins d'air froid.
- De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le **115**.
- N'oubliez pas de faire contrôler vos installations de chauffage chaque année par un professionnel.

En cas de froid extrême

- Mieux vaut rester le plus possible chez vous à l'abri du froid, non sans avoir prévu de l'eau et des vivres et en chauffant normalement.
- Si vous devez impérativement sortir, redoublez de vigilance et couvrez-vous suffisamment en essayant de limiter les efforts physiques et évitez de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Mieux vaut également ne pas sortir les bébés et les jeunes enfants, même bien protégés.
- Si vous devez utiliser votre véhicule, bien vérifier son état de fonctionnement général et ne pas partir sans avoir écouté la météo et emporté une trousse de secours, des couvertures et une boisson chaude.

Risque CANICULE

La canicule est une période de très forte chaleur, durant laquelle, dans un secteur donné, la température reste élevée et l'amplitude thermique faible.

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans possibilité de récupération, est susceptible d'entraîner de graves complications par impossibilité de régulation thermique du corps humain.

Les périodes de canicule sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, surtout chez les personnes fragiles et les personnes particulièrement exposées.

Précautions générales

Rafraîchir sa maison

- Maintenez les fenêtres, les volets et les rideaux fermés.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment.

Se rafraîchir et se désaltérer

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- Restez chez vous au mieux dans un espace rafraîchi ou passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif 1,5 à 2l par jour sauf contre-indication médicale.
- Ne consommez pas d'alcool et évitez de boire du café ou des boissons sucrées.
- Si difficulté à avaler les liquides, prenez l'eau sous forme solide: fruits, crudités, eau gélifiée.
- Accompagnez la prise de boisson d'une alimentation solide.

Eviter de sortir

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de préférences de couleur claire.
- Evitez tout effort.

Personnes âgées

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.

Contactez le **SAMU** en appelant le **15** en cas d'urgence, si vous constatez les symptômes : *grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.*

Dans l'attente des secours, il faut agir rapidement et efficacement : *transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements puis l'asperger d'eau fraîche et l'éventer.*

Risque NUCLEAIRE

La commune d'Oye-Plage est concernée par le risque nucléaire puisque elle se trouve à moins de 10 Km du centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines.

Le risque associé à cette installation serait qu'en cas d'accident grave, des éléments radioactifs soient émis dans l'atmosphère et entraînent une irradiation pour les personnes proches de la source de rayonnement ou une contamination par inhalation ou ingestion de produits contaminés.

QUE FAIRE ?

Lors de l'alerte

→ Tenez-vous informé en écoutant la radio :

France Inter : 104.7 ou 103.3 FM / Radio 6 : 100.4 FM / DELTA FM : 100,7 FM / RDL : 89.8 FM /

France Bleu : 106.2 ou 92.6 FM

Pendant

- Mettez-vous à l'abri au plus vite dans le bâtiment le plus proche.
- Ne sortez pas.
- Calfeutrez portes et fenêtres avec du ruban adhésif plastifié. Arrêtez toute ventilation.
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.
- Indiquez votre présence avec un chiffon rouge à la fenêtre.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.
- Laissez vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité et pris en charge.
- Agissez conformément aux consignes.
- Suivez les consignes des autorités.

Après

- Agissez conformément aux consignes.
- Ne consommez ni fruit, ni légumes, ni eau du robinet sans autorisation des autorités.

Le comprimé d'iode

Les comprimés d'iode doivent être pris immédiatement lorsque le préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment là.

Les comprimés d'iode protègent seulement la glande thyroïde. Cette mesure est complémentaire à la mise à l'abri et l'évacuation, qui protègent le corps entier.

Cette mesure est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes (pour le fœtus).

Plus d'informations sur : <http://www.distribution-iode.com>

Risque TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses ou radioactives correspond aux transports de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, le rejet de produits toxiques dans l'air (nuage toxique), l'eau ou le sol (pollution).

QUE FAIRE ?

Vous êtes témoin/sur place

- Balisez les lieux pour éviter un sur-accident.
- Donner l'alerte aux **pompiers (18 ou 112 sur un portable)** et indiquez le pictogramme qui concerne le transport.
- Eloignez-vous.
- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'incendie.
- En cas de difficulté à respirer, placez une serviette mouillée sur votre visage.

Risque INDUSTRIEL

L'accident industriel se traduit par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

QUE FAIRE ?

Pendant l'alerte

- Ne déplacez pas les victimes (*sauf incendie*).
- Si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous à pieds selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.
- Ne téléphonez pas sauf urgence vitale.

Après

- Ne sortez qu'en fin d'alerte.
- Aérez le local de confinement.

Risque ENGINES DE GUERRE

Enfouies dans le sol, le sable, ramenées par la mer, des armes menacent aujourd'hui encore les personnes qui les découvrent. Les risques courus sont de trois sortes : explosion, intoxication et dispersion.

QUE FAIRE ?

En cas de doute ou de découverte

- Ne touchez pas et ne déplacez pas l'engin.
- Si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, ne les respirez pas et ne vous mettez pas sous le vent.
- Alertez la Mairie ou les pompiers ou la gendarmerie.

Risque MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

QUE FAIRE ?

Avant

- Signalez à la Mairie tout désordre ou affaissement que vous pouvez constater.

Pendant

- Coupez le gaz et l'électricité si possible.
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment.
- Eloignez-vous de la zone d'affaissement.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches, ne courez pas, ne revenez pas sur vos pas.

Après

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé avant vous être assuré de l'absence de risque.
- Faites l'inventaire des dommages, prenez des photos, contactez votre assurance.
- Ne rétablissez le courant électrique qu'après avis d'un électricien.
- Ne consommez pas d'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable.